



Jeudi 1 octobre 2026, Levallois-Perret.

PLF 2027 : une nouvelle baisse de 125 M€ dans les ressources des CCI, un risque majeur pour les entreprises, les apprenants et les territoires

Le projet de loi de finances pour 2027 prévoit une nouvelle réduction de 125 millions d'euros dans les ressources du réseau des Chambres de commerce et d'industrie (CCI), soit une baisse de 25 % de son budget. Dans un contexte marqué par la hausse des défaillances d'entreprises et des besoins croissants des TPE-PME, cette nouvelle diminution aura des conséquences directes sur la capacité à accompagner les entreprises, soutenir leurs transformations, former les jeunes, les salariés, les demandeurs d'emplois et maintenir un service économique de proximité dans tous les territoires. Près d'une CCI sur deux sera contrainte de fermer ses portes.

Réduire l'accompagnement au moment où les entreprises en ont le plus besoin

Jamais les entreprises n'ont autant sollicité les CCI. En 2025, **plus de 1,2 millions d'entreprises et de porteurs de projets ont été accompagnés par le réseau des CCI**, soit une progression de 5,7 % en un an. Cette hausse traduit une réalité : confrontées simultanément aux défis des transitions écologique et numérique et des grandes mutations ; les commerçants, les TPE, les PME ont plus que jamais besoin d'un accompagnement accessible et de proximité.

Le contexte économique rend cet appui d'autant plus indispensable. A la fin juillet 2026, **70 605 défaillances d'entreprises** étaient recensées en France sur douze mois. Mettre en péril la survie du réseau des CCI, c'est priver durablement les chefs d'entreprise d'un accompagnement de proximité, au moment précis où ils en ont le plus besoin pour sécuriser leur activité, se projeter et investir.

Le risque dépasse donc largement l'avenir du réseau consulaire : **c'est celui d'un décrochage d'une partie du tissu économique français, notamment des TPE-PME et des entreprises implantées dans les territoires où les solutions d'accompagnement sont les moins nombreuses.**

125 millions d'euros d'économies aujourd'hui, au risque d'un coût bien supérieur demain

Le financement des CCI n'est pas une dépense publique mais un investissement, qui produit un effet économique mesurable. **Chaque euro qui leur est confié génère 5,30 euros de valeur pour l'économie française (enquête OpinionWay 2025).**

Réduire ces ressources alors que les besoins augmentent pose donc une question simple : **quelle économie réelle pour les finances publiques, si elle se traduit demain par moins d'entreprises accompagnées, moins d'investissements sécurisés, moins de transformations engagées et moins de recettes fiscales associées ?**

Les CCI sont le relais de terrain de la plupart des politiques économiques. Elles vont au-devant des entreprises, les orientent vers les dispositifs existants et les accompagnent pour qu'une aide, une politique publique ou une expertise se transforment concrètement en projet, en investissement, en recrutement, en transmission ou en développement.

Avec une baisse de cette ampleur, **près d'une CCI sur deux pourrait être contrainte de fermer ses portes.** Derrière ce chiffre, c'est la capacité des CCI à pouvoir encore accompagner les entreprises, former les apprenants et maintenir les services de proximité dans les territoires qui serait directement affectée. Ces effets seraient irréversibles : des entreprises laissées sans accompagnement et des compétences perdues.

Un risque pour la formation initiale et professionnelle

En 2025, le réseau a formé plus de 500 000 personnes, dont 210 000 salariés, 133 000 apprentis, 100 000 étudiants et plus de 23 000 demandeurs d'emploi. Premier formateur après l'Éducation nationale, il est le premier réseau de formation des salariés, le premier réseau de CFA et le premier réseau d'écoles de management.

Réduire les moyens des CCI, c'est donc fragiliser non seulement l'accompagnement des entreprises, mais également la formation, notamment de centaines de milliers d'apprentis et de salariés. Au moment où les entreprises peinent à recruter les compétences dont elles ont besoin, affaiblir l'appareil de formation des CCI serait un contresens économique et social.

Ne pas affaiblir l'outil au moment où l'économie française en a besoin

Les CCI ont déjà largement contribué aux efforts de maîtrise des dépenses publiques depuis 15 ans, avec une baisse de 64 % de leurs ressources, une contribution sans équivalent parmi les opérateurs publics, tout en se transformant en profondeur pour gagner en efficacité. Cette nouvelle baisse remettrait en cause la dynamique de modernisation engagée et priverait l'État d'un de son plus grand acteur du dernier kilomètre économique.

CCI France et l'ensemble du réseau des CCI appellent le Gouvernement et les parlementaires à revenir sur la réduction de 125 millions d'euros envisagée et à garantir au réseau une trajectoire budgétaire stable, permettant de préserver sa capacité à accompagner les entreprises, à former, notamment nos jeunes, et à soutenir le développement économique des territoires.

« Ce sont les entreprises, les jeunes et les territoires qui seraient les premiers touchés par cette baisse. Au moment où les chefs d'entreprise doivent faire face à des transformations majeures, où les défaillances progressent et où les besoins en compétences n'ont jamais été aussi importants, réduire de 125 millions d'euros notre capacité d'action, c'est prendre le risque de laisser davantage nos entreprises, et notamment nos TPE-PME, seules face à leurs difficultés et de fragiliser la formation d'un demi-million de personne. Économiser 125 millions aujourd'hui sur l'accompagnement des entreprises et la formation coûtera bien davantage demain à l'économie française. Nous demandons au Gouvernement et au Parlement de revenir sur ce projet de baisse des ressources des CCI. »

Alain Di Crescenzo, Président de CCI France

Contact Presse CCI France : Yann Drumare / yann.drumare@ccifrance.fr / 06 50 75 49 48